



Après la mobilisation des salariés du 6 juillet dernier, le tract fédéral **UNSA-Ferroviaire** liste les mesures pérennes obtenues. Bien que certaines mesures exceptionnelles et ponctuelles soient annoncées en complément (indemnité « inflation » et prime pouvoir d'achat pour les salaires les plus modestes), **elles sont jugées très insuffisantes** par un grand nombre d'agents afin de limiter les effets croissants de l'inflation. L'UNSA-Ferroviaire privilégie des augmentations pérennes plutôt que des versements uniques. Les propositions d'augmentation salariale ne répondent qu'en partie à la baisse du pouvoir d'achat que les cheminots subissent. **L'UNSA-Ferroviaire revendique une augmentation des salaires significative** lors de la prochaine NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) qui aura lieu courant décembre 2022.

Concernant l'accord « CLASSIFICATION et Rémunérations » de la branche ferroviaire, une première Commission de recours a eu lieu en juillet, **une seconde est programmée pour le 16 décembre 2022.**



**Les propositions salariales** de la Direction ne répondent qu'en partie à la baisse du pouvoir d'achat subie par les cheminots et les cheminotes. Pour rappel, l'inflation mesurée sur 12 mois est de l'ordre de 6,1% et pourrait dépasser les 7%, uniquement sur l'année 2022.

## Notation d'Aptitude Complémentaire

# Et le pouvoir d'achat des cheminots...

**L'UNSA-Ferroviaire** : Vos délégués de Commission de Notations vous invitent à **vérifier la concordance entre emploi-type proposé par la Direction avec votre classe de rémunération.** On vous invite donc à constater que la classe reprise sur votre bulletin corresponde à votre qualification. Si vous avez un doute, contactez le pôle RH ou votre délégué de Commission de Notations **UNSA-Ferroviaire**. Vous pouvez également trouver le détail des familles métiers et des emplois-types dans le « guide des emplois-types » disponible à cette adresse :

<https://sncf.sharepoint.com/sites/cadresocial/sncf>

**L'UNSA revendique une augmentation générale des salaires équivalente pour l'ensemble des salariés de la SNCF et cela, quel que soit leur collègue d'appartenance**

# Notations d'Aptitude Complémentaire

## Notations Cadres

Remise des projets	Mardi 20 septembre 2022
Date limite des réclamations	Mardi 04 octobre 2022
Commission de notations	Mardi 11 octobre 2022

### Vos délégués de commission notation :

Benoit Thévenard	Elu titulaire UNSA CSE ZP NEN	06.87.56.08.38
Régis Rawolle	Elu titulaire UNSA CSE ZP NEN	06.20.52.78.64

## Notations Maîtrise/Exécution

Remise des projets	Lundi 19 septembre 2022
Date limite des réclamations	Mardi 04 octobre 2022
Commission de notations	Mardi 11 octobre 2022

### Vos délégués de commission notation :

#### Exécution

Stéphane Labbé	EALE Chalons	06.49.60.91.62
Julien Grosjean	Secteur CREQ 2 Sud	06.46.79.34.47

#### Maîtrise

Martial Dodeler	Parcours SET Trans. Metz	06.16.55.60.42
Marc André Sailley	Eq SET Nord	06.11.98.71.01



Le Règlement Général sur la Protection des Données nous impose de ne pas divulguer le projet de Notation d'Aptitude Complémentaire.

Par conséquent, si vous le souhaitez,

Appelez-nous pour savoir à quelle date vous prenez votre promotion, nous vous conseillerons sur la marche à suivre. Si vous avez le moindre doute, adressez-nous une lettre de réclamation.

